

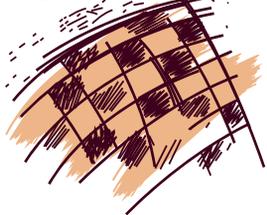
DIMANCHE 2 JUILLET

SAINT-SAUVEUR

Racing Team des Collines

3 MANCHES PARCOURS DE 1900 MÈTRES

C.S.A.P.



ENTREE GRATUITE

34eme SLALOM DES COLLINES

CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

Infos au 0479/32.82.02
WWW.RTCOLLINES.BE

 **Slalom des Collines**



Lettrages, autocollants,
impressions textiles
Location châteaux gonflables

0479/32.82.02 www.creastyledeco.be





34^{ème} SLALOM DES COLLINES

DIMANCHE 2 JUILLET 2017

RACING TEAM DES COLLINES A.S.B.L. BE 0435.040.446

Adresse du contrôle administratif préliminaire :

Secrétariat : Ecole Communale, rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur

Adresse E-Mail de l'organisateur : rtcollines@scarlet.be

DIRECTION DE COURSE

Directeur de course	:	Jean-Yves DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 280
Directeur de course adjoint	:	Jacky GHEUX	Lic. ASAF N° 281
Directeur de sécurité	:	Jean-Pierre ROMAN	Lic. ASAF N° 282
Directeur de sécurité adjoint	:	Alain DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 283
Secrétaire du meeting	:	Christelle DECLERCQ	Lic. ASAF N° 285
Relations concurrents	:	Dino DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 286

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

C. Sportive Asaf	Président de Collège	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
	Adjoint	:	André KRÖNER	Lic. ASAF N° 347
C. Technique	Président de Collège	:	Didier DAELS	Lic. ASAF N° 944
	Secrétaire	:	Dominique DEMOLDER	Lic. ASAF N° 881
Observateur Asaf		:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
Ambulances		:	Asbl Param Service	Nombre : 1

CHAPITRE 1 - GÉNÉRALITÉS

Art. 1 - Définition

Cette épreuve est organisée conformément aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, du Règlement Particulier Slaloms ASAF et du présent règlement.

a) Organisateur	:	Racing Team des Collines A.S.B.L.	
Dénomination	:	34 ^{ème} SLALOM DES COLLINES	Date : 2/07/2017
Fléché depuis	:	Chaussée Leuze-Renaix (Nationale 60)	

ATTENTION !! Accès uniquement via la rue du Mont-Doyelle (suivre le fléché) !!!

b) Slalom comptant pour les championnats Fédéral Slalom Championship, Fédération Wallonie-Bruxelles, C.S.A.P. Hainaut.

c) Permanences avant (jusqu'au 1/07/2017) et après l'épreuve :
Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
G.S.M. : 0479/32.82.02 Fax : 069/67.08.89 rtcollines@scarlet.be
Pendant l'épreuve : à Direction de Course, Jean-Yves DELCOIGNE G.S.M. : 0479/32.82.02

d) Timing

08h30: début des vérifications administratives
08h45: début des vérifications techniques
10h00: début de la reconnaissance pédestre
10h30: fin des inscriptions
11h00: fin des vérifications administratives
11h45: fin des vérifications techniques
11h30: fin de la reconnaissance pédestre
11h30: affichage de la liste des voitures et pilotes qualifiés, des passagers + BRIEFING
12h00: PREMIER DEPART

Art. 2 - Modalité d'inscription des voitures et des pilotes

PILOTES ADMIS: tous les pilotes majeurs détenteurs d'une licence sportive ASAF ou VAS d'un niveau suffisant et d'un permis de conduire (minimum catégorie B) valable en Belgique. Pour les voitures non immatriculées, le retour au parc se fera OBLIGATOIREMENT, soit, par le parcours, soit, par une voirie à usage privatif (fermée à la circulation routière).

La Division 5 - "ACCESS" (voir Art. 2.2.6 du R.P Slalom)

Les participants à cette Division **ne seront pas chronométrés** et leur classement sera établi sur base des **seules pénalités encourues** (Voir Art. 3.1 et 3.2, du RP Slalom). Ce classement sera édité séparément de celui des autres Divisions (les participants devront, toutefois, être repris sur la liste officielle des qualifiés, comme tous les autres participants).

Admission des voitures

Cette Division est accessible à toutes les voitures **en règle d'immatriculation (Attention : plaques « Z. » interdites)**, comportant au moins deux places, côte à côte, et **strictement conformes à leur éventuel* P.V.A.** (voitures de Show-Room, non pourvues d'attributs de compétition).

***Les véhicules anciens immatriculés, mis la première fois en circulation sans certificat de conformité, sont également les bienvenus pour autant qu'ils ne soient équipés d'aucun attribut de compétition.**

Les véhicules « Tout Terrain » ne sont, toutefois, pas admis.

Aucune autre condition de participation n'est imposée aux voitures, si ce n'est le respect des règles générales édictées au point 2.2.1 et 2.2.6, du RP Slalom.

Dans cette Division, il n'y aura pas de répartition par classes de cylindrée (parcours non chronométré). Le départage entre les éventuels ex aequo sera opéré sur base des dimensions de la voiture (Voir Art. 2.2.6.4 du RP Slalom)

VOITURES ADMISES : voir art. 2 du R.P. Slalom

NUMEROS : une liste des numéros attribués pour l'année sera disponible sur le site de l'ASAF (www.asaf.be).

Art. 3 - Participation

- a. La demande d'engagement, la fiche des "Vérifications" ainsi que le formulaire "photocopies des licences" dûment complétés devront parvenir au secrétariat de l'épreuve pour le 30/06/2017, soit chez Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur, Fax 069/67.08.89, rtcollines@scarlet.be.**
Si le bulletin d'engagement n'est pas réceptionné par l'organisateur au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi, le droit d'engagement sera majoré de **10 €. L'organisateur n'appliquant pas cette disposition se verra sanctionné d'une amende de **250 €**.
Il sera possible de s'inscrire le jour de l'épreuve au plus tard à 10h00.
- b. Les frais d'inscription s'élèvent à **60 €**, sauf Access : **27€**, numéros non compris (**3 €**).
- c. Le paiement des droits d'engagement s'effectuera sur le compte BE80 0013 1599 7077 ou le jour de l'épreuve.
- d. **Les pilotes participant à l'épreuve sur le même véhicule (pas autorisé en Div. 5 Access) sont priés de s'inscrire à l'avance avec mention du nom des autres pilotes.** Le nombre de pilotes admis sur un même véhicule est limité à quatre.
- e. **Licences annuelles :** La licence annuelle pourra être obtenue auprès d'un club reconnu. L'organisateur ne délivrera pas de licence annuelle sur place.
Si demandeur de **45 ans ou plus :** **examen cardiologique** préalable requis.
- f. **Licences Journalières :** Seules, des licences journalières (1J-C, 1J-B et 1J-A4) seront disponibles (formulaire médical ASAF à faire compléter par le médecin de famille ou le médecin dépositaire du dossier médical).
N.B. : Prix de la licence 1J-C = **15 €** - Prix de la licence 1J-B = **50 €** - Prix de la licence 1J-A4 = **70€**

ATTENTION : En Division 5 - Access (non chronométrée), la licence 1J-L (10 €) sera suffisante et disponible, sur le site de l'épreuve. Cette licence, ni la licence "L" annuelle (30 €), ne requièrent aucun agrément médical.

CHAPITRE 2 - MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

Art. 4 - Vérifications Administratives

- a. Les vérifications administratives auront lieu de 8h30 à 11h00 dans les locaux de l'Ecole Communale, rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur.

Art. 5 - Vérifications Techniques et parc des concurrents

- a. Les Vérifications Techniques se tiendront à l'entrée du parc des concurrents, rue des Campeaux.
b. Les participants seront tenus de s'y présenter de 8h45 à 11h45.
c.

CHAPITRE 3 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Art. 6 - Parcours

- a. Situation : centre de Saint-Sauveur (rue du Quesnoy, rue de la Poste, rue Emile Deltenre et rue des Combattants) Longueur : 1900 mètres.
b. Nombre de manches prévues : 3.
c. Nombre de boucles par manche : 1.
d. La reconnaissance du parcours A PIED aura lieu de 10h00 à 11h30.

Art. 7 - Prescription de l'épreuve

- a. Les départs seront donnés à partir de 12h00, dans l'ordre des numéros sauf sur décision extraordinaire de la Direction de course et des Commissaires Sportifs.
Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche pourra être refusé.
b. A l'issue de la DERNIERE MANCHE, les pilotes conduiront leur véhicule dans le PARC DES CONCURRENTS. Les véhicules resteront dans ce parc fermé pendant une demi-heure après l'arrivée du dernier véhicule.
c. Une **bâche** de 3m sur 4m devra obligatoirement être placée sous la voiture, lors de chacun de ses séjours dans le Parc des concurrents, sous peine d'une amende automatique de 25€ par infraction constatée.

Art. 8 - Affichage - Classements

- a. Affichage: avant, pendant et après l'épreuve : Ecole Communale, chapiteau et buvette départ.
b. Les classements suivants seront établis
- classement général (Divisions 1-2-3)
- classement général (Division 4)
- classement par classes (1 à 9)
- classement général (Division 5 - Access)
- classement inter écuries
- classement « première dame ».

CHAPITRE 4 - FIN DE L'ÉPREUVE

Art. 9 - Proclamation des résultats

- a. La proclamation des résultats aura lieu à 20h00 ou, au maximum, 2 heures après la fin de la dernière manche (voir Prescriptions Sportives de l'ASAF), sous le chapiteau.
b. Des coupes seront remises aux trois premiers du général (divisions 1-2-3), aux trois premiers de chaque classe aux trois premiers de la division 4 classe 10, à la première écurie et à la première dame. Les autres classés recevront un souvenir.

CHAPITRE 5 - APPROBATIONS

Art. 10 - Divers

- a) En cas de litige, le texte français fera foi.

Règlement approuvé pour la CSAP. Hainaut, le 14 mai 2017 par Katty Bario, Licence ASAF 11.

Règlement approuvé le 16 mai 2017 par Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.)



34^{ème} SLALOM DES COLLINES

DIMANCHE 2 JUILLET 2017

RACING TEAM DES COLLINES A.S.B.L. BE 0435.040.446

Adres van de administratieve keuring:
Secretariat : rue des Combattants, 32 à 7912 Saint-Sauveur

Adresse E-Mail de l'organisateur : rtcollines@scarlet.be

WEDSTRIJDLEIDING

Wedstrijdleader	:	Jean-Yves DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 280
Adjunkt wedstrijdleader	:	Jacky GHEUX	Lic. ASAF N° 281
Veiligheidsdirecteur	:	Jean-Pierre ROMAN	Lic. ASAF N° 282
Adjunkt veiligheidsdirecteur	:	Alain DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 283
Wedstryd Secretaris	:	Christelle DECLERCQ	Lic. ASAF N° 285
Relaties deelnemers	:	Dino DELCOIGNE	Lic. ASAF N° 286

WEDSTRIJD OFFICIËLEN

Sportkommissie ASAF	Voorzitter	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419
	Adjunkt	:	André KRÖNER	Lic. ASAF N° 101
Technische Kommissie	Voorzitter	:	Didier DAELS	Lic. ASAF N° 944
	Adjunkten	:	Dominique DEMOLDER	Lic. ASAF N° 968
ASAF waarnemer	:	Lambert SEVRIN	Lic. ASAF N° 419	
Ziekenwagen	:	ASbl Param Service	Aantal : 1	

HOFDSTUK 1 - ALGEMEEN

Art. 1 - Definitie

Deze wedstrijd wordt ingericht in overeenstemming met het nationaal sportreglement, het A.S.A.F. sportreglement, het bijzonder A.S.A.F. en nationaal slalomreglement en voorliggend reglement.

a. Inrichter	:	Racing Team des Collines A.S.B.L.
Benaming	:	34e Slalom des Collines Datum : 02/07/2016
Aangeduid vanaf	:	Steenweg Leuze -Ronse (Nationaale 60)

ATTENTION !! Toegang enkel maar door de Mont-Doyelle straat !!!

b. Slalom tellende voor het kampioenschap van België, het A.S.A.F. kampioenschap, het kampioenschap van de provincies Hainaut en Brabant.

c. Permanentie voor (tot 01/07/2016) en na de wedstrijd:
Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
G.S.M. : 0479/32.82.02 Fax : 069/67.08.89 rtcollines@scarlet.be
tijdens de wedstrijd : Jean-Yves DELCOIGNE G.S.M. : 0479/32.82.02

d. Timing

08u30 : aanvang van de administratieve controle
08u45 : aanvang van de technische controle
10u00: aanvang van de verkenning te voet
10u30 : einde van de inschrijvingen
11u00 : einde van de administratieve controle
11u45 : einde van de technische verificaties
11u30 : einde van de verkenning te voet
11u30 : uithangen van de gekwalificeerde wagens en BRIEFING
12u00 : EERSTE VERTREK

Art. 2 - Inschrijvingsprocedure van de piloten en wagens

a. **TOEGELATEN PILOTEN** : alle bezitters van een « P » A.S.A.F./V.A.S. en National vergunning en van een rijbewijs (minimum categorie B) geldig in België. De cat promo is gereserveerd door de 1ste divisie met of zonder rijbewijs, 16 jaar of ouder en nooit geclasseerd geweest in slalom of andere auto discipline.

Een piloot zonder rijbewijs mag niet meer dan 1400cc.

Voor piloten zonder rijbewijs, en auto's dat niet ingeschreven zijn, zijn verplicht in gesloten wagenpark terug te gaan, via circuit of private weg, die afgesloten is voor verkeer.

b. **NUMMERS**: Een lijst met nummers voor het jaar 2011 is te verkrijgen op de site van ASAF (www.asaf.be).

c. **TOEGELATEN WAGENS** : zie art. 2 RP Slalom.

Art. 3 - Deelneming

a. Het inschrijvingsformulier moet naar het sekretariaat van de wedstrijd voor 05/07/2013 zijn, naar Jean-Yves DELCOIGNE rue du Mont-Doyelle, 26 7912 SAINT-SAUVEUR (Fax. : 069/67.08.89 G.S.M. : 0479/32.82.02 www.rtcollines.be).

Het is mogelijk zich in te schrijven de dag van de wedstrijd ten laatste om 10 u 00.

b. De inschrijvingskosten bedragen 63 €, PROMO, 50 €, nummers niet inbegrepen (3€).

c. De betaling gebeurt de dag van de wedstrijd.

d. Piloten die aan de wedstrijd deelnemen met dezelfde wagen worden verzocht zich op voorhand in te schrijven met vermelding van de naam van de andere piloten. Het aantal piloten voor éénzelfde wagen is beperkt tot 3. In dit geval moeten de piloten zich op voorhand inschrijven.

e. De « P » vergunning kun verkregen worden bij een erkende klub tegen. Een medisch onderzoek is verplicht.

HOOFDSTUK 2 - ORGANISATIE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 4 - Administratieve Controle

a. De administratieve verificaties zullen plaats hebben tussen 08u30 en 11u00 in Ecole Communale, rue du Quesnoy.

Art. 5 - Technische Controle en Deelnemerspark

a. De technische keuring gebeurt aan de ingang van het deelnemerspark, rue des Combattants.

b. De deelnemers worden verzocht zich met de wagen aan te bieden voor de technische controle tussen de 8h45 à 11h45.

HOOFDSTUK 3 - VERLOOP VAN DE WEDSTRIJD

Art. 6 - Omloop

a. Plaats : Centrum van Saint-Sauveur (rue du Quesnoy, rue de la Poste, rue Emile Deltenre, rue des Combattants)
Lengte : 1.900 meter

b. Aantal manches : 3.

c. Aantal ronde per manche : 1.

d. De verkenning van het parkoer TE VOET zal plaats hebben van 10u00 tot 11u30.

Art. 7 - Voorschriften van de wedstrijd

a. De start worden gegeven vanaf 12u00 in het order van de nummers behalve buitengewone beslissing van de wedstrijdleiding en de sportkommissarissen.

Elke wagen die te laat komt voor het vertrek van een manche zal mogen geweigerd worden.

b. Na de DERDE MANCHE zullen de piloten hun voertuigen in het DEELNEMERSPARK rijden. Voertuigen zullen daar moeten blijven tot een halve uur na de inkomst van de laatste wagen.

Een mat van 2m op 3 is verplicht, want het moet onder de auto liggen in het wagenpark.

Art. 8 - Uithangen - Rangschikking

a. Uithanging : voor, tijdens en na de wedstrijd : Ecole Communale, tent in drinkgelegen

b. Volgende rangschikkingen worden opgesteld :

- algemene rangschikking (Divisions 1-2-3)
- algemene rangschikking (Division 4)
- rangschikking per klasse (1 - 9)
- algemene rangschikking (Divisions 5 Access)
- rangschikking per renstal regionnal
- eerste dame.

HOOFDSTUK 4 - EINDE VAN DE WEDSTRIJD

Art. 9 - Prijsuitreiking

a. De prijsuitreiking zal plaats hebben op 20u00 of maximum 2 uren na het einde van de laatste reeks onder de tent op de plaats.

b. Bekers worden uitgereikt aan de eerste drie van de algemene rangschikking, aan de eerste drie van elke categorie, aan de eerste renstal regionnall en aan de eerste dame.

Art. 10 - Algemeen

a. Bij geschil geldt enkel de franse tekst.

Reglement goedgekeurd op 14/05/2017 door Katty Barion (LIC. ASAF 11).

Reglement goedgekeurd op 16/05/2017 door Pierre VANDERLIN (A.S.A.F.).

Club organisateur : Racing Team des Collines

Date : Dimanche 2 juillet 2017

Epreuve : 34^{ème} SLALOM DES COLLINES

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 30/06/2017
à Racing Team des Collines, rue du Mont-Doyelle, 26 à 7912 Saint-Sauveur
Fax : 069/67.08.89 Fax : 069/67.08.89 rcollines@scarlet.be

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION		NUMERO ATTRIBUE
le / /	le / /	CLASSE		

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

NOM :	Prénom :	Homme/Femme
Si pseudonyme :		(Biffer la mention inutile)

Né(e) le
Adresse (Rue et n°) :
Code postal :
Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM :
E-mail :

après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
x												

Division 1	Promo classe 1 - 2 - 3			
Division 1	Classe 1 (0 à 1150 cc)	Classe 2 (1151 à 1400 cc)	Classe 3 (plus de 1400 cc)	
Division 2	Classe 4 (0 à 1400 cc)		Classe 5 (plus de 1400 cc)	
Division 3	Classe 6 (0 à 1150 cc)	Classe 7 (1151 à 1300 cc)	Classe 8 (1301 à 1750 cc)	Classe 9 (plus de 1750 cc)
Division 4	Toutes classes confondues			
Division 5*	(ACCESS) Toutes classes confondues * (facultative)			

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe	Access

ECURIE :

*A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture (sauf ACCESS : pas de "doublons")
ACCESS : pas de "doublons" sauf si le second pilote est inscrit en D.1 (2 formulaires, dans ce cas)

Nom du 1° Pilote	Nom du 2° Pilote	Nom du 3° Pilote	Nom du 4° Pilote

Date :

Signature du pilote (précédée de la mention " Lu et approuvé ") :

" " " "

Numéro attribué à la voiture :

JOINDRE LA FICHE DES " VERIFICATIONS " ADEQUATE COMPLETEE (dans sa partie " identification ").

34^{ème} Slalom des Collines

n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature :	
...../ ".....".		
Province	ASAF	VAS	N° Licence	Type
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV		
x				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollant ASAF			
Batterie		Divers :			
Extincteur					
Appui-tête		EN ORDRE			<input type="checkbox"/>
Casque		NON CONFORME			<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u> Nom/Cachet : Licence N° : Vérifications administratives :			
Publicités sur vitres					
Rétroviseurs Ext. / Int.					
Sièges					
Echappement					
Protections des tuyauteries					
Poids					

Epreuve : Slalom des Collines

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**

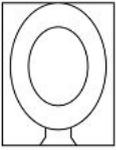
Copies de vos licences "sportives 2017"

VAS face "ANNEE"

ASAF-VAS-RACB face "PHOTO"

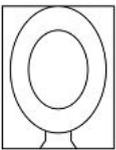
Pilote :

<u>VERSO</u>	201
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Copilote :

<u>VERSO</u>	2017
VAS: OUI - JA	
ASAF & RACB: SANS OBJET	

PILOTE		
Prov 0000	Type	Validité : 2017
	Nom : Né(e) le : Club : Remarque(s) :	Sexe :

Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, avant de vous présenter aux "Vérifications Administratives".

Nous vous souhaitons un agréable week-end

34^{ème} Slalom des Collines

n° :

VERIFICATIONS (Division 5 : "ACCESS")

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature :						
...../ ""	 "							
Province	ASAF				VAS			N° Licence	Type			
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
X												

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo ?	Division	Classe

A compléter par la Commission Technique

Numéros de portières		MESURES DE LA VOITURE :	
Documents de bord		LONGUEUR HORS TOUT :	En mm
Casque		
Fixations dans l'habitacle		LARGEUR HORS TOUT :	En mm
Publicités sur vitres		(Rétroviseurs rabattus, si la manœuvre est possible)
		TOTAL en mm : *
		*Résultat de la mesure à transmettre au secrétariat de l'épreuve (Bureau de calcul)	
Fonctionnement des freins		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Elargisseurs de voies			
Divers :		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
<u>Commissaire Technique</u>			
<u>Nom/Cachet :</u>			
Licence N° :			
Secrétariat (visa)			